



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2015-273

Arrêté relatif à la nomination d'un chef de centre

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,
VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,
VU l'avis favorable du chef de groupement sud de nommer le lieutenant Arnaud VANDAME chef de centre de LACROUZETTE,
SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du TARN,

Arrête :

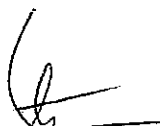
Article 1^{er} : Le lieutenant Arnaud VANDAME, sapeur pompier volontaire au centre de secours de LACROUZETTE, est nommé chef de centre, à compter du 1^{er} mai 2015.

Article 2 : Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours du TARN, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn et de la préfecture du Tarn.

Albi, le

26 MAI 2015

Le préfet


Thierry GENTILHOMME



Le président


Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.